



INDEX THÉRAPEUTIQUE DES MÉDICAMENTS AUTORISÉS

Liste non exhaustive - nicht vollständige Liste

1	Système gastro-intestinal Magen-Darmbeschwerden	1.4	Laxatifs Verstopfung	2.3	Médicaments des rhinites, sinusites, pharyngites Schnupfen, Sinusbeschwerden, Halsschmerzen	
1.1	Anti-acides Sodbrennen		AGIOCUR AGIOLAX BEKUNIS DULCOLAX DUPHALAC LACTULOSE LAXOBERON MOVICOL NORMACOL WYLAXINE		Préparations orales p. ex.: RHINATHIOL RHINOFEBRYL ORACLAIR Préparations pour le nez: ALLERGODIL AVAMYS NASA RHINATHIOL NASENSPRAY RATHIOPHARM NASONEX NESEVINE OTRIVINE RHINOSPRAY SOFRAMYCINE SOFRASOLONE VIBROCIL Médicaments pour la gorge: DORITHRICIN OROFAR STREPFEN STREPSILS	
	Omeprazole p. ex.: LOSEC MUPS OMEP OMEPRAZOLE EG OMEPRAZOLE RATIOPHARM		Codéine p. ex.: BRONCHOSEDAL NEOCODION TOULARYNX		Médicaments à appliquer sur les muscles ou les articulations p. ex.: DOLGIT FASTUM FLECTORTISSUGEL HIRUDOID HANSAPLAST ABC NIFLUGEL REFLEX GEL REFLEX SPRAY REPARIL SPORTFLEX TRAUMON VOLTAREN	
	Ranitidine p. ex.: RANITIC ZANTAC	2	Système respiratoire Bronchitis, Schnupfen		Autres p. ex.: IMOVANE RELAXINE SEDISTRESS SONGHA STILNOCT VALDISPERT	
	Esomeprazole p. ex.: ESOMEPRAZOL RATIOPHARM NEXIAM		Acétylcystéine p. ex.: LYSOMUCIL LYSOX NAC RATIOPHARM		Autres p. ex.: IMOVANE RELAXINE SEDISTRESS SONGHA STILNOCT VALDISPERT	
	Pantoprazole p. ex.: PANTOMED PANTOZOL	2.1	Antitussifs Hustenmittel		4	Spasmodiques Gallen-Nieren-Koliken
	Autres p. ex.: GAVISCON MAALOX PARIET RENNIE RIOPAN		Autres BALSOCLEASE ANTIUSSIVUM			BUSCOPAN DUSPATALIN SPASMINE
1.2	Anti-émétiques Übelkeit, Erbrechen	2.2	Expectorants Auswurfördernde Mittel			
	Métoclopramid p. ex.: PRIMPERAN		Acétylcystéine p. ex.: LYSOMUCIL LYSOX NAC RATIOPHARM			
	Domperidone p. ex.: DOMPERIDONE EG MOTILIUM MOTILIUM INSTANT		Carbocystéine p. ex.: MUCO RHINATHIOL SIROXYL			
1.3	Anti-diarrhéiques Durchfall		Bromhexine p. ex.: BISOLVON			
	Lopéramide p. ex.: IMODIUM IMODIUM INSTANT		Ambroxol p. ex.: SURBRONC			
	Autres p. ex.: KOHLEKOMPRETEN LACTEOL SMECTA					

SE SOIGNER EN TOUTE SÉCURITÉ

Améliorer ses performances, atteindre le haut niveau et s'y maintenir, c'est possible sans dopage!

Tout est une question de condition physique, de technique, de tactique, et de mental.

S'y ajoutent un entraînement adapté, une alimentation équilibrée, des périodes de récupération suffisantes et une assistance de qualité.

Face à cet enjeu, l'encadrement sportif comme l'environnement familial et médical de l'athlète jouent un rôle essentiel en matière d'information et de prévention.

L'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD) y contribue en publiant cette liste de médicaments autorisés parmi les plus connus et les plus fréquemment utilisés pour soigner maladies courantes et affections bénignes.

N.B. 1 : Nous rappelons qu'aucun médicament ne doit être pris sans avis médical!

N.B. 2 : La prise de médicaments est à signaler au contrôleur et à indiquer sur la fiche lors d'un contrôle antidopage.

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Index alphabétique

La liste des médicaments ci-contre reprend des médicaments qui ne contiennent pas de substances visées par le Code Mondial Antidopage Liste des Interdictions 2023. Ces médicaments peuvent donc être utilisés par le sportif.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour ne pas la surcharger, elle ne mentionne pas tous les médicaments non visés par les interdictions.

Les médicaments les plus connus, les plus utilisés sont cités. Ils sont tous munis d'une autorisation de mise sur le marché au Luxembourg, la composition est celle déposée au Luxembourg.

Index thérapeutique

Sur la liste figurant au verso, les médicaments sont classés suivant leur groupe thérapeutique. Dans ces groupes, les substances actives les plus connues sont indiquées, suivies d'exemples de médicaments. L'inclusion d'un médicament sur cette liste ne témoigne pas de la qualité, de l'efficacité et/ou de l'innocuité de celui-ci; de même qu'un médicament non cité, non visé par les interdictions, n'est pas de valeur thérapeutique inférieure.

Les médicaments les plus connus, les plus utilisés sont cités. Ils sont tous munis d'une autorisation de mise sur le marché au Luxembourg, la composition est celle déposée au Luxembourg.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES MÉDICAMENTS AUTORISÉS

Liste non exhaustive - nicht vollständige Liste

A	ACCOLATE 16 ACTOS 12,3 AERIUS 6 AFEBRYL 3 AGIOCUR 1,4 AGIOLAX 1,4 AGYRAX 6 AKINETON 14,3 ALGOSTASE MONO 3 ALLERGODIL 3 ALOPEXY 2,3 ALTRIABAK 8 AMARYLLE 15 ANAFRANIL 5,3 ANORO PDRE INHAL. 16 ANTIIGRIPHINE 3 APRANAX 3 ARCOXIA 3 ARTANE 14,3 ARTELAC EDO 8 ASPEGIC 3 ASPIRINE 3 ASPIRINE C 3 ASPIRINE CAFEINE 3 AVAMYS 2,3 AVANDIA 12,3	B	BALSOCLEASE ANTIUSSIVUM 2,1 BEKUNIS 1,4 BELLZOAL 6 BEN-U-RON 3 BISOLVON 2,2 BRONCHOSEDAL 2,1 BRUFEN 3 BUSCOPAN 4	C	CALMDAY 5,1 CATAFLAM 3 CEDUR 13,2 CELEBREX 7 CIPRAMIL 5,3 CLOPIXOL 5,2 CLOZAN 5,1 COLESTID 13,3 CRESTOR 13,1	D	DAFALGAN 3 DAONIL 12,1 DEANXIT 5,3 DIAMICRON 12,1 DICLOFENAC EG 3 DIPIPERON 5,2 DISPATENOL 8 DOGMATIL 5,2 DOLCIDIUM 1,1 DOLGIT 2,3 DOMINAL 5,3 DOMPERIDONE EG 1,2 DORITHRICIN 2,3 DORMONOCT 5,1 DULCOLAX 1,4 DUPHALAC 1,4 DUSPATALIN 4	E	EDRONAX 5,3 EFEXOR-EXEL 5,3 ESOMEPRAZOL RATIOPHARM 1,1 LEMSIP 6 ESTIVAN 3 EUGLUCON 12 EUTHYROX 17 EZETROL 13,3	F	FASTUM 3 FENISTIL 1,1 FINASTERID-RATIOPHARM 15 FLECTORTISSUGEL 3 FLIXOTIDE 6 FLOXYFRAL 5,3 FLUANXOL 5,1 FONTEX 5,3 FORXIGA 12,6	G	GAVISCON 1,1 GLIBENESE 12 GLUCOBAY 12,4 GLUCOPHAGE 12,5 GLURENORM 12,1	H	HALDOL 5,2 HANSAPLAST ABC 3 HIRUDOID 3 HYPERLIPEN 13,2
----------	---	----------	---	----------	--	----------	--	----------	---	----------	---	----------	--	----------	---

I	IBUHEXAL 3 IMITREX 7 IMODIUM 1,3 IMODIUM INSTANT 1,3 IMOVANE 5,1 IMPROMEN 5,2 INUVAIR SOL.INHAL.PRESS. 16 INVOKANA 12,6	J	JANUVIA 12,6 JARDIANCE 12,6	K	KEMADRIN 14,3 KOHLEKOMPRETEN 1,3	L	L-THYROXINE CHRISTIAENS 17 LACTEOL 1,3 LACTULOSE 1,4 LAMICLAL 7 LAXOBERON 1,4 LEMSIP 3 LENDORMIN 5,1 LERIVON 5,3 LEXOTAN 5,1 LIPANTHYL 13,2 LIPITOR 13,1 LIQUIFILM TEARS 8 LIVOSTIN 8 LOCAL 13 LONARID N 3 LORAMET 5,1 LOSEC MUPS 1,1 LYSANXIA 5,1 LYSOMUCIL 2,2 LYSOX 2,2	M	MAALOX 1,1 MANIPREX 5,3 MAXALT 1,1 MELABON 3 MIGRANERTON 12,5 MIGRANERTON 7 MINHAVEZ 8 MIRAPEXIN 14,2 MIZOLLEN 6 MOBIC 3 MOTIFENE 3 MOTILIUM 1,2 MOTILIUM INSTANT 1,2 MOVICOL 1,4 MUCO RHINATHIOL 2,2	N	NAC RATIOPHARM 2,2 NAPROSYNE 3 NARAMIG 7 NASA RHINATHIOL 2,3 NASENSPRAY RATIOPHARM 2,3 NASONEX 2,3 NEOCODION 2,1 NESEVINE 2,3 NEXIAM 1,1 NIASPAN 13 NIFLUGEL 3 NORMACOL 1,4 NOVOLIZER FORMOTEROL 16 NOVOLIZER SALBUTAMOL 16 NOVONORM 12,2 NOVOTHYRAL 17 NOZINAN 5,2 NUROFEN 3	O	OLBETAM 13,3 OMACOR 13,3 OMEP 1,1 OMEPRAZOLE EG 1,1 OMEPRAZOLE RATIOPHARM 1,1 ONGLYZA 8 OPATANOL 8 OPHTAMEDINE 8 ORALAIR 2,3 ORAP 5,2 OROFAR 2,3 ORIVINE 2,3 OXAZEPAM 5,1 OXIS TURBOHALER PDRE INHAL. 16	P	PANADOL 3 PANADOL PLUS 3 PANTOMED 1,1 PANTOZOL 1,1 PARACETAMOL RATIOPHARM 3 PARIET 1,1 PERDOLAN COMPOSITUM 3 PERDOLAN MONO 3 PK MERZ 14,4 PRAVASINE 13 PRIADEL 5,3 PRIMPERAN 1,2 PROLOPA 14,1 PROPECIA 15 PROZAC 5,3	Q	QUESTRAN 13,3
----------	--	----------	--------------------------------	----------	-------------------------------------	----------	---	----------	---	----------	--	----------	---	----------	--	----------	---------------

5 Système nerveux

Zentrales Nervensystem

5.1 Hypnotiques, sédatifs, anxiolytiques et autres Schlafmittel, Angstlindernde Mittel, Beruhigungsmittel

Benzodiazépines et apparentés p. ex.:
CALMDAY
CLOZAN
DORMONOCT
LENDORMIN
LEXOTAN
LORAMET
LYSANXIA
OXAZEPAM
TEMESTA
TRANXENE
VALIUM
XANAX

Combinaison de substances p. ex.:
AFEBRYL
MELABON
PERDOLAN COMPOSITUM

Médicaments à appliquer sur les muscles ou les articulations p. ex.:
DOLGIT
FASTUM
FLECTORTISSUGEL
HIRUDOID
HANSAPLAST ABC
NIFLUGEL
REFLEX GEL
REFLEX SPRAY
REPARIL
SPORTFLEX
TRAUMON
VOLTAREN

5.2 Neuroleptiques Neuroleptika

CLOPIXOL
DIPIPERON
DOGMATIL
DOMINAL
FLUANXOL
HALDOL
IMPROMEN
NOZINAN
ORAP
RISPERDAL
SOLIAN
ZYPREXA

5.3 Antidépresseurs Antidepressiva

ANAFRANIL
CIPRAMIL
DEANXIT
EDRONAX
EFEXOR EXEL
FLOXYFRAL
FONTEX
LERIVON
MANIPREX
PRIADEL
PROZAC
ZENTAD
REDOMEX
REMERGON
SERLAIN
SEROXAT
SIPRALEXA
TRAZODON SANDOZ

Combinaison de substances p. ex.:
MIGRANERTON

6 Antihistaminiques, mal de voyage Allergien, Heuschnupfen, Reisekrankheit

AERIUS
AGYRAX
BELLOZAL
ESTIVAN
FENISTIL
MINHAVEZ
RUPATALL
TELFAST
XYZALL
ZYRTEC

7 Antimigraineux Migräne-Mittel

Tryptans p. ex.:
IMITREX
LAMICTAL
MAXALT
NARAMIG
RELERT
ZOMIG

Combinaison de substances p. ex.:
MIGRANERTON

8 Affections des yeux et ORL

Augen-, Nasen-, Mund- und Ohrenbeschwerden

Les médicaments à action locale, à utiliser localement, sont autorisés!
Attention: consulter la Liste des interdictions AMA 2023 section P.1 pour les gouttes pour les yeux.

ALLERGODIL
ALTRIABAK
ARTELAC EDO
DISPATENOL
LIQUIFILM TEARS
LIVOSTIN
MINHAVEZ
OPATANOL
OPHTAMEDINE
TEARS NATURALE
VIDISIC
VIVIDIRIN

9 Contraceptifs Antibabypillen

Autorisés!

10 Affections dermatiques Hauterkrankungen

Les médicaments à action locale, à appliquer sur la peau, sont autorisés!

11 Infections Entzündungen

11.1 Antibiotiques Antibiotika

11.2 Antimycosiques Pilz-Erkrankungen

11.3 Antiparasitaires Wurmmittel

Les médicaments ne contenant que le principe actif à activité antibiotique, antimycotique ou les antiparasitaires sont autorisés!

12 Antidiabétiques par voie orale Orale Antidiabetika

12.1 Sulfamides hypoglycémiants p. ex.:

AMARYLLE
DAONIL
DIAMICRON
EUGLUCON
GLIBENESE
GLURENORM

12.2 Glinides p. ex.:

NOVONORM
STARLIX

12.3 Glitazones p. ex.:

ACTOS
AVANDIA

12.4 Acarbose p. ex.:

GLUCOBAY

12.5 Metformine p. ex.:

GLUCOPHAGE
METFORMAX

12.6 Autres p. ex.:

FORXIGA
INVOKANA
JANUVIA
JARDIANCE
ONGLYZA
TRAJENTA
VIPIDIA

13 Hypolipidémiants Lipid (Fett) Senker

13.1 Statines p. ex.:
CRESTOR
LIPITOR
LOCAL
PRAVASINE
SIMVAHEXAL
SIMVASTATINE RATIOPHARM
ZOCOR

13.2 Fibrates p. ex.:

CEDUR
HYPERLIPEN
LIPANTHYL

13.3 Autres p. ex.:

COLESTID
EZETROL
NIASPAN
OLBETAM
OMACOR
QUESTRAN

14 Antiparkinsoniens Antiparkinsonmittel

14.1 Levodopa p. ex.:

PROLOPA

14.2 Agonistes dopaminergiques p. ex.:

MIRAPEXIN
REQUIP

14.3 Anticholinergiques p. ex.:

AKINETON
ARTANE
KEMADRIN

14.4 Amanatine p. ex.:

PK MERZ

15 Alopécie (perte cheveux) Haarwuchsmittel

ALOPEXY
FINASTERID RATIOPHARM
PROPECIA

16 Antiasthmatiques Asthmamittel

Attention: avant d'utiliser le formotérol, le salbutamol, le salmétérol, et le vilantérol, consulter sur le site de l'ALAD le document A Liste des Interdictions 2023 de l'Agence mondiale antidopage section S.3.

Tous les bêta-2 agonistes sont interdits, sauf
- le formotérol inhalé : dose max. délivrée de 54 microgr. par 24 h ;
- le salbutamol inhalé : max. 1.600 microgr. par 24 h répartis en doses individuelles, sans excéder 800 microgr. par 12 h à partir de n'importe quelle prise ;
- le salmétérol inhalé : dose max. 200 microgr. par 24 h ;
- le vilantérol inhalé : dose max. de 25 microgr. par 24 h.

Fluticasone:
FLIXOTIDE

Formotérol:
INUVAIR SOL.INHAL.PRESS.
NOVOLIZER FORMOTEROL
OXIS TURBOHALER PDRE INHAL.
SYMBICORT TURBOHALER

Montelukast:
SINGULAIR

Salbutamol:
NOVOLIZER SALBUTAMOL PDRE INHAL.
VENTOLIN DISKUS
VENTOLIN SOL.INHAL.NEB.

Salmétérol:
SERETIDE DISKUS
SERETIDE SUSP.INHAL.PRESS.
SEREVENT DISKUS
SEREVENT EVOHALER

Vilantérol:
ANORO PDRE INHAL.
RELVAR INHAL.
TRELLEGY PDRE INHAL.

Zafirlucast:
ACCOLATE
RESMA

17 Hormones thyroïdiennes Schilddrüsenhormone

EUTHYROX
L-THYROXINE CHRISTIAENS
NOVOTHYRAL

Médicaments autorisés

SE SOIGNER EN TOUTE SÉCURITÉ

2023 ALAD

Chaque année, l'Agence Mondiale Antidopage (AMA-WADA) produit une nouvelle liste de substances et méthodes interdites, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier.

Vous retrouverez la Liste des interdictions 2023 sur le site www.alad.lu, dans la rubrique Listes/Procédure AUT.

L'utilisation de tout médicament devrait être limitée à des indications médicalement justifiées. Le médecin et le pharmacien sont compétents pour vous conseiller.

L'ALAD ne peut être rendue responsable pour toute erreur ou omission éventuelle. Le sportif agit sous sa propre responsabilité.

ATTENTION #Glucocorticoïdes



C'est quoi les glucocorticoïdes ?
Les glucocorticoïdes, souvent appelés « **cortisone** », sont des médicaments utilisés pour traiter des problèmes articulaires ou tendineux et d'autres maladies inflammatoires chroniques.

Les glucocorticoïdes sont permis sous forme de :
- Gouttes pour les yeux ou les oreilles ;
- Inhalations ;
- Pulvérisations nasales ;
- Crèmes pour la peau.

Interdiction en compétition :
- Injections ;
- Par voie orale ;
- Par voie rectale.

Si un sportif a besoin de glucocorticoïdes sous forme orale, injection ou rectale...

1. En compétition:
La période en compétition commence généralement à 23h59 le jour précédant le début de la compétition. **L'athlète doit faire une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) rétroactive.**

2. Hors compétition :
La période d'élimination fait référence au temps écoulé entre la dernière dose administrée et le début de la période en compétition. **L'ALAD recommande que le sportif fasse une demande AUT, même si l'administration de glucocorticoïdes a eu lieu hors compétition en période d'élimination.**

LÉGENDE

1.1 La codification des médicaments (ex. 1.1) permet de retrouver les pathologies correspondantes dans l'index thérapeutique figurant au verso.

Le sportif doit savoir qu'il peut être contrôlé positif en compétition à une substance administrée hors compétition lorsque la substance n'est pas encore éliminée du corps.

Voir tableau des périodes d'élimination.

Pour obtenir la délivrance d'une AUT, une demande, bien documentée, confirmée par des données fiables et pertinentes ainsi que des informations médicales suffisantes, doit être transmise par le sportif au comité AUT. Plus d'infos sur notre site www.alad.lu.

Quicklinks ; Procédure AUT.

Tableau des périodes d'élimination après l'administration de glucocorticoïdes.

Voie	Glucocorticoïde	Période d'élimination
Orale	Tous les glucocorticoïdes	3 jours
	Sauf l'acétonide de triamcinolone	30 jours
Intramusculaire	Bétaméthasone, dexaméthasone, méthyprednisolone	5 jours
	Prednisolone, prednisone	10 jours
	Acétonide de triamcinolone	60 jours
Injections locales (y compris périarticulaire, intra-articulaire, périépineuse et intratendineuse)	Tous les glucocorticoïdes	3 jours
	Sauf l'acétonide de triamcinolone, la prednisolone et la prednisone	10 jours

L'ALAD conseille aux sportifs de garder tout document et rapport médical en relation avec une administration de glucocorticoïdes, même en dehors de la période d'élimination.

ATTENTION #Tramadol



L'Agence Mondiale Antidopage a décidé d'interdire le Tramadol, un puissant antidouleur, en compétition à partir du **1er janvier 2024**. Le délai permettra aux sportifs et à leur entourage de mettre en œuvre cette nouvelle interdiction.

ANTI-DOPING: E-LEARNING

Une méthode d'apprentissage efficace contre le dopage.

Dans le cadre de sa mission de prévention, l'AMA propose un programme e-learning innovant pour lutter contre le dopage. L'objectif est d'informer athlètes et entraîneurs de façon simple et concise face à la question du dopage et de vérifier qu'ils disposent des connaissances suffisantes.



Pour suivre ce programme, visitez notre site <https://www.alad.lu/education-prevention/#adel>.

RETROUVEZ-NOUS SUR